

Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 23 FEVRIER 2015

L'an deux mil quinze, le 23 février, à 19 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis au Centre socioculturel de Châteauneuf sur Cher sur la convocation qui leur a été adressée par le président, Monsieur. BURLAUD, conformément aux articles L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Titulaires présents : Mmes ALLOU, BARBIER, CAGLIONI, DUBEAUD, DUPRIX, GARCIOUX, JACQUIN-SALOMON, JOCHYMS, JOUNEAU, PINCZON du SEL, RADUGET, SOUPIZET, TOUZET, MM. ANDRIAU, BEDOILLAT, BONILLO, BURLAUD, DE PAULE, FAUCHER, HORZINSKI, LABAN, LANDOIS, MANSSENS, MARECHAL, MATHÉ, PERCHET, TALLAN, TALLON.

Suppléant présent : Néant

Absents excusés : Néant

Pouvoirs : Mme FOURCADE à M. TALLAN, M. GAMBADE à M. LABAN, M. MOREAU à M. BURLAUD, M. PELLETIER à Mme SOUPIZET, Mme RICHARD à M. MARECHAL
M. MARECHAL est désigné secrétaire de séance.

Après adoption des procès-verbaux des séances du 18 novembre 2014 et 16 décembre 2014, à l'unanimité de ses membres présents, le conseil passe à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres présents :

AUTORISE le Président à signer les conventions avec la Caisse d'Allocations Familiales du Cher et de la Mutualité Sociale Agricole afin d'obtenir les financements institutionnels (prestations de service ordinaire, Fond d'aide au temps libre, aide aux vacances...);

ACCEPTE la mise en place d'une formation BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs) à Châteauneuf sur Cher, pour une dizaine de personnes du territoire, et **AUTORISE** le Président à signer les conventions à intervenir avec la Ligue de l'enseignement;

ACCEPTE la mise en place d'une formation de l'activité baby-sitter pour une dizaine de personnes du territoire, et **AUTORISE** le Président à signer les conventions à intervenir avec l'ARPPE en Berry ;

DÉCIDE d'instituer une gratification aux stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis au sein de la Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher dans les conditions prévues par la loi et les circulaires pour un stage de plus de 2 mois ;

VOTE les tarifs du gîte d'étape et de séjour pour l'année 2016 ;

APPROUVE la volonté de la Communauté de communes à concourir à la stabilisation du fonctionnement de la structure Les Bains Douches dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2015-2017 pour les scènes de musiques actuelles concernant l'association Les Bains Douches signée entre l'Etat, la Région Centre, le Conseil général du Cher, la Communauté de communes Arnon Boischaut Cher et la ville de Lignières, et **AUTORISE** le président à signer au nom et pour le compte de la Communauté de communes la convention à intervenir ;

ACCEPTE des admissions en non-valeur de créances sur le budget général et le budget annexe des ordures ménagères ;

DECIDE de réaliser en régie les programmes de travaux de voirie suivants :

- Commune de la Celle-Condé : Epaulement de chaussée d'accotements route de Pont Chauvet.
- Commune de Vallenay : Epaulement de chaussée d'accotements route de Bruère-Allichamps.
- Pôle de Vallenay : Construction d'une aire de lavage

DECIDE d'adhérer à l'AGENCE D'INGENIERIE DEPARTEMENTALE DU CHER, **ADOpte** les statuts et **DESIGNE** Monsieur Philippe ANDRIAU pour représenter la Communauté de communes au sein des instances décisionnelles de l'AGENCE D'INGENIERIE DEPARTEMENTALE DU CHER ;

AUTORISE le président à signer le contrat de trois années consécutives à intervenir avec la société TRAFIC COMMUNICATION qui propose de mettre à disposition gracieuse de la Communauté de communes un véhicule neuf en contrepartie d'un droit d'exploitation exclusif d'emplacements publicitaires situés sur le véhicule afin d'en assurer le financement ;

ACCEPTTE la prise de compétence obligatoire dans l'aménagement de l'espace :

- Elaboration d'un Plan Local d'urbanisme, Document d'urbanisme en tenant lieu et Carte Communale.

ACCEPTTE l'intervention des services techniques de la Communauté de Communes afin d'assurer la tonte des pelouses et l'évacuation des déchets verts, sans contrepartie financière, des centres de secours de Châteauneuf sur Cher et de Lignières, et **AUTORISE** le président à signer les conventions à intervenir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

